

La constitution

Comme l'a signalé le chef de l'opposition (M. Turner), même la grande obstruction systématique—aux yeux du gouvernement—à l'égard du projet de loi portant pouvoir d'emprunt n'a duré que 37 jours. Autrement dit, la réforme proposée dans le projet de loi dont nous sommes saisis ne changerait pas grand-chose. En fait, elle justifierait plutôt l'idée que le Sénat puisse traîner impunément un projet de loi de finances pendant 30 jours, puisque cela deviendrait acceptable s'il était adopté. En fixant ce qu'on pourrait qualifier de maximum d'heures ou de jours, on se trouve à dire au Sénat qu'il a parfaitement le droit de consacrer 30 jours à chaque projet de loi de finances et 45 jours à tout autre projet de loi. Au Sénat, une journée de séance se résume bien souvent à une heure. C'est là une raison pour laquelle je m'oppose à cette prétendue réforme.

La véritable raison pour laquelle je m'oppose à ce semblant de réforme, c'est qu'elle n'en est tout bonnement pas une. Nous gardons donc une chambre du népotisme. Nous n'y changeons pas grand-chose. Nous disons pas qu'elle est utile. Nous disons qu'il nous faut la garder tout simplement parce qu'elle existe. Si elle nous met les bâtons dans les roues, nous nous en sortirons tout simplement grâce à une modification constitutionnelle. Toutefois, nous ne tentons aucunement de la réformer.

Le député dit qu'il n'y a aucune chance de l'abolir. Pas plus tard qu'il y a cinq ou six ans, on disait que nous n'avions aucune chance d'avoir notre propre charte des droits. Il fut un temps où on disait que nous n'avions aucune chance d'avoir jamais une formule d'amendement au Canada. La seule chance que nous ayons d'abolir le Sénat, c'est que le gouvernement dise qu'il ne sert à rien, qu'il en est conscient et qu'il n'en a pas besoin comme cénacle du népotisme. Le gouvernement doit se décider à présenter à la Chambre une résolution qui précise que nous n'avons aucun besoin du Sénat. Si le gouvernement avait le courage de faire quelque chose comme cela, vous verriez alors ce que feraient les gouvernements provinciaux. La plupart des premiers ministres provinciaux sont des conservateurs. Attendez voir s'ils essaieraient de prendre la défense du Sénat auprès de leurs administrés.

M. Nickerson: Monsieur le Président, le député fait grand cas de la démocratie, et je le comprends. Cependant, les grands penseurs constitutionnels ont toujours soutenu qu'il fallait maintenir l'équilibre dans une constitution entre l'élément démocratique et certains autres éléments. Il ne faut pas uniquement faire la volonté de la populace, pour reprendre le terme utilisé par le député, mais il doit aussi y avoir un rôle au gouvernement pour ceux qui sont le plus compétents pour gouverner. Il doit y avoir un rôle à jouer par ceux qui sont faits pour diriger les affaires de l'État. Une constitution doit aussi contenir un élément monarchique. Le député appuie-t-il uniquement l'élément démocratique d'une constitution, ou bien convient-il avec Socrate, sir Robert Walpole et Dave Nickerson qu'elle doit aussi contenir d'autres éléments?

M. Murphy: Je ne peux certes pas appuyer les opinions de la dernière personne mentionnée par le député. Les deux autres ont vécu il y a fort longtemps. Le député vit peut-être lui aussi dans le passé.

Il n'y a pas de deuxième chambre en Ontario ni au Manitoba. Il n'y a pas de deuxième chambre dans une seule des provinces du Canada. A mon avis, les habitants des provinces ne s'en tirent pas plus mal sans chambre non électorale, qu'elle soit composée d'hommes d'État ou d'anciens partisans politiques. Nous pouvons très bien survivre en démocratie. Nous pouvons survivre avec des représentants élus par le peuple et comptables au peuple. En parlant de la loi de la populace, je reprenais l'expression de John A. Macdonald. Pour ma part, j'aurais plutôt parlé de «représentants élus de façon démocratique».

M. Jardine: Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de participer au débat, mais je voulais plutôt écouter les observations de mon savant collègue. Mais je ne veux plus me taire lorsqu'il jette le discrédit sur la réputation et l'intégrité de tous les membres de la Chambre haute. Il s'attaque à des Canadiens de marque. Je voudrais en mentionner en particulier, en l'occurrence le sénateur de Riverview, au Nouveau-Brunswick, nommé récemment. Elle a servi la province pendant 13 ans et est entièrement disposé à servir maintenant le reste du Canada. Je dois demander au député s'il croit vraiment que, pendant toutes ses années d'existence, le Sénat n'a absolument rien apporté au Canada.

• (1550)

M. Murphy: Monsieur le Président, j'ai dit dans mon discours que certains comités du Sénat avaient déjà fourni des renseignements valables et mené des études utiles. J'ai ensuite signalé qu'à tout prendre, ce rôle avait maintenant été repris par la Chambre des communes, grâce aux équipes parlementaires que nous avons établies ces dernières années pour examiner des questions comme les problèmes des handicapés et des pensionnés, les relations fédérales-provinciales, et ainsi de suite.

Dans mon discours et dans mes réponses aux deux députés qui m'ont posé des questions, je me suis bien gardé d'attaquer la réputation de sénateurs en particulier. J'affirme cependant qu'une assemblée qui a siégé le 1^{er} mai pendant vingt minutes et le 30 avril pendant deux heures et cinq minutes, ce qui est le plus longtemps qu'elle ait siégé pendant une période de cinq semaines, n'a plus sa place dans la démocratie canadienne, quel que soit le mérite de ses membres.

Ces membres, y compris celui que le député a mentionné, pourraient faire beaucoup mieux pour rehausser leur propre réputation et pour aider le Canada si nous leur donnions un autre rôle à jouer dans notre système. Ils ont fait beaucoup dans le passé et ils peuvent faire encore beaucoup à l'avenir, mais pas dans l'autre endroit.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je suis un peu troublé par les arguments invoqués par le député. Il a beaucoup insisté sur le temps que passent les sénateurs à examiner les mesures législatives au Sénat. Selon moi, le député fait preuve de malhonnêteté intellectuelle en prétendant que le Sénat ne vaut pas la peine d'être maintenu parce que les sénateurs passent si peu de temps au Sénat même.